

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'immeubles à vocation tertiaire au sein du Parc d'Activités de Meudon-la-Forêt

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI MEUDON SAULNIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ESTEVE Olivier, Directeur Général Délégué

RCS / SIRET 794 250 696 00018

Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Le projet a pour objectif d'aménager un bâtiment de 25 000 m ² de surface de plancher destiné à accueillir des bureaux, et un second bâtiment à vocation tertiaire s'étendant sur 5 000 m ² de surface de plancher. Ces bâtiments s'inscriront sur un terrain de 17 791 m ² , situé 23-25 avenue Morane Saulnier à MEUDON.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet est composé de deux bâtiments de bureaux de 25 000 m² SDP (bâtiment A) et 5 000 m² SDP (bâtiment B) pouvant fonctionner de façon autonome. Ces immeubles à vocation tertiaire s'insèrent au sein du tissu urbain dense du parc d'activités de Meudon-la-Forêt.

Les besoins en stationnement sont pourvus par un parking commun comptant 1020 places, développé sur 4 niveaux en sous-sol.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la démolition d'immeubles de bureaux obsolètes (13 100 m²) et leur remplacement par deux bâtiments adaptés aux besoins actuels des utilisateurs. Il contribuera de par son emplacement à valoriser l'image du parc d'activités.

L'objectif majeur de l'aménagement est en effet de poursuivre le développement du Parc d'activités de Meudon, en cohérence avec l'évolution de la structure de la ville : l'arrivée de la ligne de tramway T6 à proximité immédiate du projet favorisera l'utilisation des transports en commun pour les usagers du site.

La mise en service du tramway à l'horizon 2014 devrait conduire à la modification du PLU visant une mise en cohérence des règles de stationnement avec les besoins réels du site. Ainsi, le ratio actuel de 1 place /25m² SDP devrait être réduit de 50%. Le projet aura pour objectif de se conformer à ces nouvelles règles mieux adaptées au besoin de 600 places identifiées pour ce site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le calendrier prévisionnel de l'aménagement prévoit un démarrage des travaux au 2^{ème} trimestre 2014 pour une livraison attendue des deux bâtiments en 2016.

Les travaux sont prévus pour une durée de 30 mois environ sur quatre grandes phases :

- Démolition des immeubles existants et études d'exécution (6 mois)
- Terrassements, fondations et infrastructures (11 mois)
- Travaux de gros-œuvre, structure et voiles de façades (6 mois)
- Travaux corps d'état techniques et second œuvre (7 mois).

Le projet visant un positionnement environnemental ambitieux, le chantier sera mené dans le respect de la cible n°3 « chantier à faibles nuisances ».

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans leur phase d'exploitation les deux bâtiments (celui de 25 000m² SDP et celui de 5 000m²) sont susceptibles de fonctionner de façon autonome. L'immeuble principal pourra accueillir environ 2 400 personnes.

L'ensemble comporte deux halls d'accès, un hall principal sur l'avenue Morane Saulnier avec une desserte véhicules spécifique pour une dépose minute et un hall secondaire sur l'avenue du Maréchal Juin. Ils sont reliés par une rue intérieure, au long de laquelle sont implantés les services communs et partagés ; les espaces de livraison et de services généraux et le restaurant inter-entreprise commun aux deux immeubles.

La desserte des espaces de travail en superstructure se fait par trois noyaux verticaux depuis la rue intérieure.

Les accès au parking se font par une entrée avenue Morane Saulnier, avec une voie de desserte intérieure à la parcelle permettant le stockage des véhicules. Les sorties se font sur l'avenue du Maréchal Juin.

Les livraisons se font à RdC à l'intérieur de la parcelle. Une voie périmétrique dédiée aux pompiers permet la défense contre l'incendie. Le bâtiment est régi par les dispositions du code du travail.

Les installations techniques sont regroupées dans des locaux disposés au sous-sol et en terrasse des bâtiments.

Au rez-de-chaussée de l'immeuble de bureaux, une cafétéria sera aménagée afin de proposer un espace de restauration aux usagers du site. Un espace club sera également aménagé au dernier étage afin de constituer un second espace de convivialité pour ces usagers.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une procédure d'examen au cas par cas intervenant dans le cadre de la demande de permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire d'examen au cas par cas est réalisé dans le cadre de la demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain de 17 791 m ² , programme de 30 000 m ² : 1 bâtiment de 25 000 m ² SDP de bureaux + 1 bâtiment de 5 000 m ² SDP Emprise au sol bâtiment : 5 953 m ² ; Epaisseur des bâtiments : majoritairement 18m Aménagement en R+5, hauteur de 2,70m pour les étages courant Stationnements : 1020 places de parkings réparties sur 4 niveaux de sous-sol.	
<i>Il est à noter que PC est déposé sur la base des règles actuelles du PLU qui donnent 1020 places sur 4 niveaux de sous-sol. A termes l'objectif est de ramener la capacité du parc de stationnement à 600 places sur 2 niveaux.</i>	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

23-25 avenue Morane Saulnier

92 120 Meudon-la-Forêt

Coordonnées géographiques¹

Long. 2°13'11.06"E

Lat. 48°47'9.98"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

/

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

/

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

A l'heure actuelle, l'emprise du projet constitue une partie du tissu urbain du parc tertiaire de Meudon-la-Forêt. Deux bâtiments d'une surface de 13 100 m² occupent actuellement le site. En raison de leur obsolescence, ces bâtiments sont désormais voués à démolition.

Entre les immeubles existants, quelques portions d'espaces verts se dessinent. La végétation est principalement constituée par des plantations arborées ou arbustives qui viennent agrémenter le site : tilleul, érable, prunus, marronnier ou encore haies de troènes s'insèrent dans la minéralité dominante du tissu urbain.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Meudon a été approuvé le par le conseil municipal le 13 avril 2010.

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

L'emprise du projet s'inscrit en zone UI du document d'urbanisme. Le règlement précise que la zone UI comprend la zone d'emploi de Meudon la Forêt située au-delà de la RN118 en limite de Vélizy.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont la ZNIEFF de type I FR110001693 « Forêt de Meudon et Bois de Clamart » et la ZNIEFF de type II FR110030022 « Forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes et parc de Saint-Cloud » situées à près de 150 m au nord du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Hauts-de-Seine a été approuvé le 11 octobre 2012. La RN118 fait partie des infrastructures concernées par le PPBE.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	/
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	D'après l'inventaire d'identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile de France, aucune zone humide ne se situe sur ou à proximité immédiate de l'emprise à aménager.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Meudon est concernée par le PPRN inondation de la Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 09 janvier 2004. L'emprise à aménager n'est toutefois pas concernée par le risque inondation.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	X	Aucun site inscrit dans la base de données BASOL n'est présent dans l'emprise à aménager. Un site BASIAS est en revanche identifié : il s'agit du site IDF9200478 Synthelabo Recherche.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet s'inscrit dans le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux du département des Hauts-de-Seine définie au regard de la nappe de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	/
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	Le site le plus proche de l'emprise à aménager est le site inscrit du Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords, situé à environ 150 m au nord du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	X	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à près de 10 km au sud-ouest de la zone d'étude : il s'agit du Zone de Protection Spéciale FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	X	Le monument historique le plus proche de l'emprise à aménager se situe à près de 1,4 km au nord-est : il s'agit du Domaine national de Meudon.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol en ou surface. Il en revanche va induire une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune afin d'alimenter les nouveaux bâtiments.	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état d'avancement du projet, l'aménagement du site n'implique pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement d'immeubles à vocation tertiaire n'est pas de nature à générer des excédents ou des déficits particuliers et notables en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé dans un secteur très urbanisé et industriel, le projet n'est pas de nature à entraîner des perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité existante (faune, flore, habitats ou encore continuités écologiques). L'aménagement d'espaces verts et plantations sur les espaces libres de l'emprise pourront notamment favoriser une fréquentation par la faune ordinaire présente en milieu urbain (et notamment des espèces d'oiseaux des parcs et jardins).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	X	L'emprise à aménager s'inscrit en contexte de tissu urbain dense et le projet n'engendre ainsi pas la consommation d'espaces naturels, agricoles ou encore forestiers.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Le projet est localisé à proximité de la RN118, à une distance de près de 250m. Cette voie est concernée par le risque de transport de matières dangereuses, comme de nombreuses voies du département des Hauts de Seine.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Mouvement de terrain : aléa faible de retrait gonflement des argiles Remontée de nappes : sensibilité faible Séisme : aléa très faible (niveau 1) Risque inondation : l'emprise à aménager ne se situe pas en zone inondable ou à proximité de la zone inondable de la Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	/
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X		Le projet, à vocation tertiaire de bureaux et d'envergure très modérée au regard de l'ensemble de la zone d'emploi de Meudon, n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier de construction (impact temporaire). La mise en œuvre de la cible 3 de la certification HQE a pour objectif de limiter ce type de nuisances en phase chantier. Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées seront relativement modérées et liées à l'augmentation locale du trafic. L'emprise à aménager s'inscrit dans les zones d'influence sonore de la RN118 et de l'avenue Morane Saulnier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	/
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	/
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage privé des espaces extérieurs. Celui-ci fonctionnera sur horloge, avec extinction la nuit au-delà d'une certaine heure.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement du site, qui fera l'objet des raccordements nécessaires aux différents réseaux, n'est pas de nature à générer des rejets hydrauliques dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (déchets ménagers, eaux usées liées aux activités tertiaires). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'emprise à aménager s'inscrit d'ores et déjà dans un tissu urbain dense : en ce sens, le projet n'engendre pas de modifications des activités humaines.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Description de la méthodologie de recherche pour l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus en annexe de ce document.

Par sa nature et sa localisation, le projet d'aménagement n'est pas susceptible de créer des effets cumulés avec d'autres projets connus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il peut être estimé que le projet n'a pas lieu de faire l'objet d'une étude d'impact.

En effet, la localisation du projet dans un contexte très urbanisé limite en amont son impact sur l'environnement. Le site d'accueil du projet est amplement artificialisé et ceinturé par des voies et des bâtiments. L'aménagement n'est pas réalisé *ex nihilo* : en effet, la surface du projet, 30 000 m², n'induit en réalité que 16 900 m² de bâtis supplémentaires sur ce secteur (bâtiments actuellement présents sur le site : 13 100 m² voués à démolition). Les réseaux, dessertes et autres commodités resteront inchangés pour l'aménagement et l'exploitation de cet ensemble tertiaire.

Par ailleurs, l'emprise du projet n'intersecte aucun périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine paysager et naturel. Il ne présente pas d'intérêt floristique ou faunistique particulier, et se pose pas non plus comme une entrave au déplacement d'espèces : l'espace naturel le plus proche, à savoir le bois de Meudon, est amplement grillagé, de même que l'emprise actuelle du projet. Il n'existe pas à l'heure actuelle de connexions entre ces deux sites, limitant ainsi les échanges et l'intérêt biologique du site de projet.

D'une façon générale, le projet faisant l'objet de cette demande d'examen au cas par cas ne génère pas de réelles contraintes vis-à-vis de son environnement. En outre, le projet est également établi dans le cadre de certifications environnementales :

- HQE bâtiment tertiaire (référentiel 2011 avec passeport bâtiment durable niveau a minima « EXCELLENT » ;
- BREEAM niveau a minima « VERY GOOD ».

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document complémentaire au formulaire de demande d'examen au cas par cas : ce document approfondit et illustre les propos portés dans le formulaire CERFA 14734*02.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

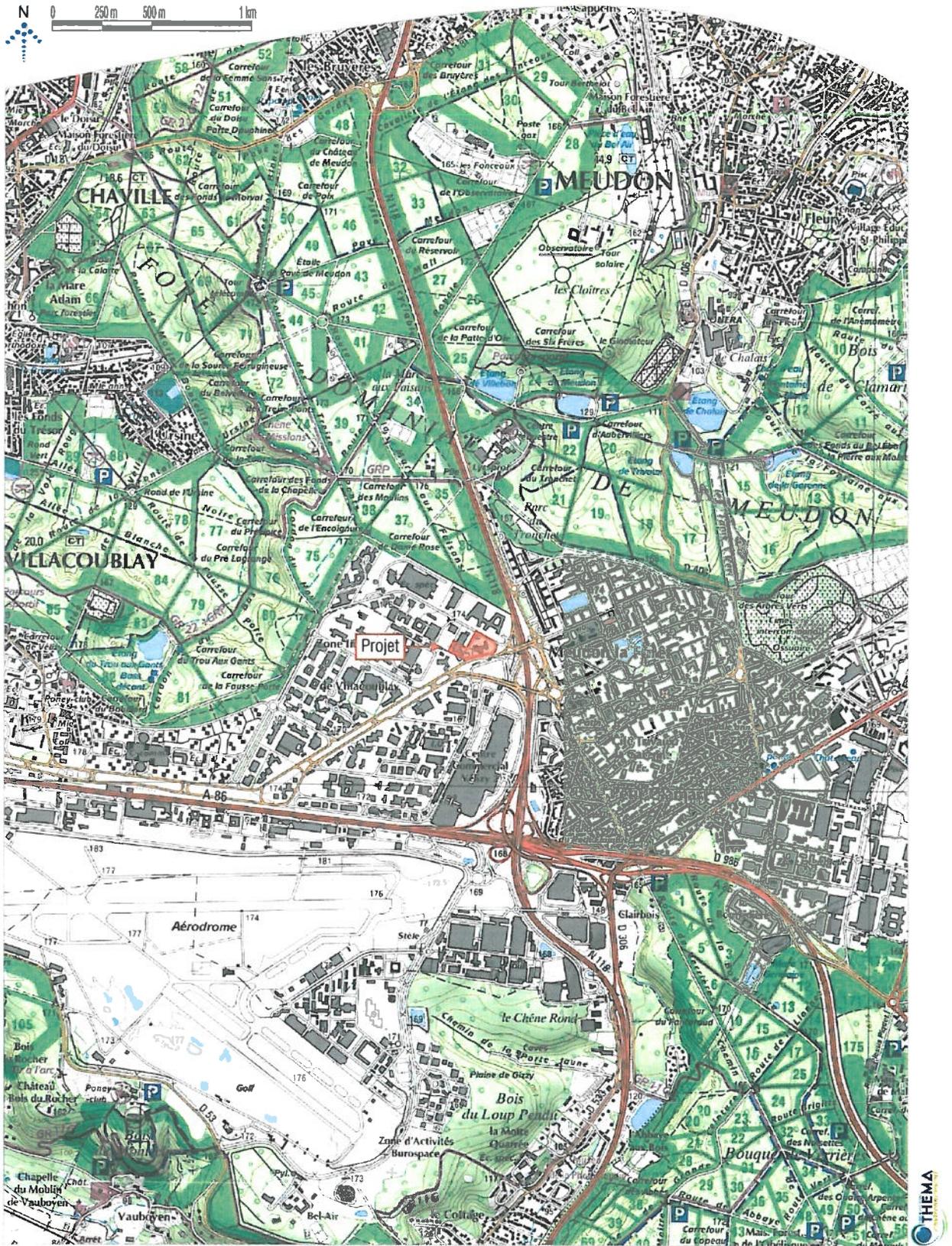
le,

17/07/2013

Signature



LOCALISATION DU PROJET



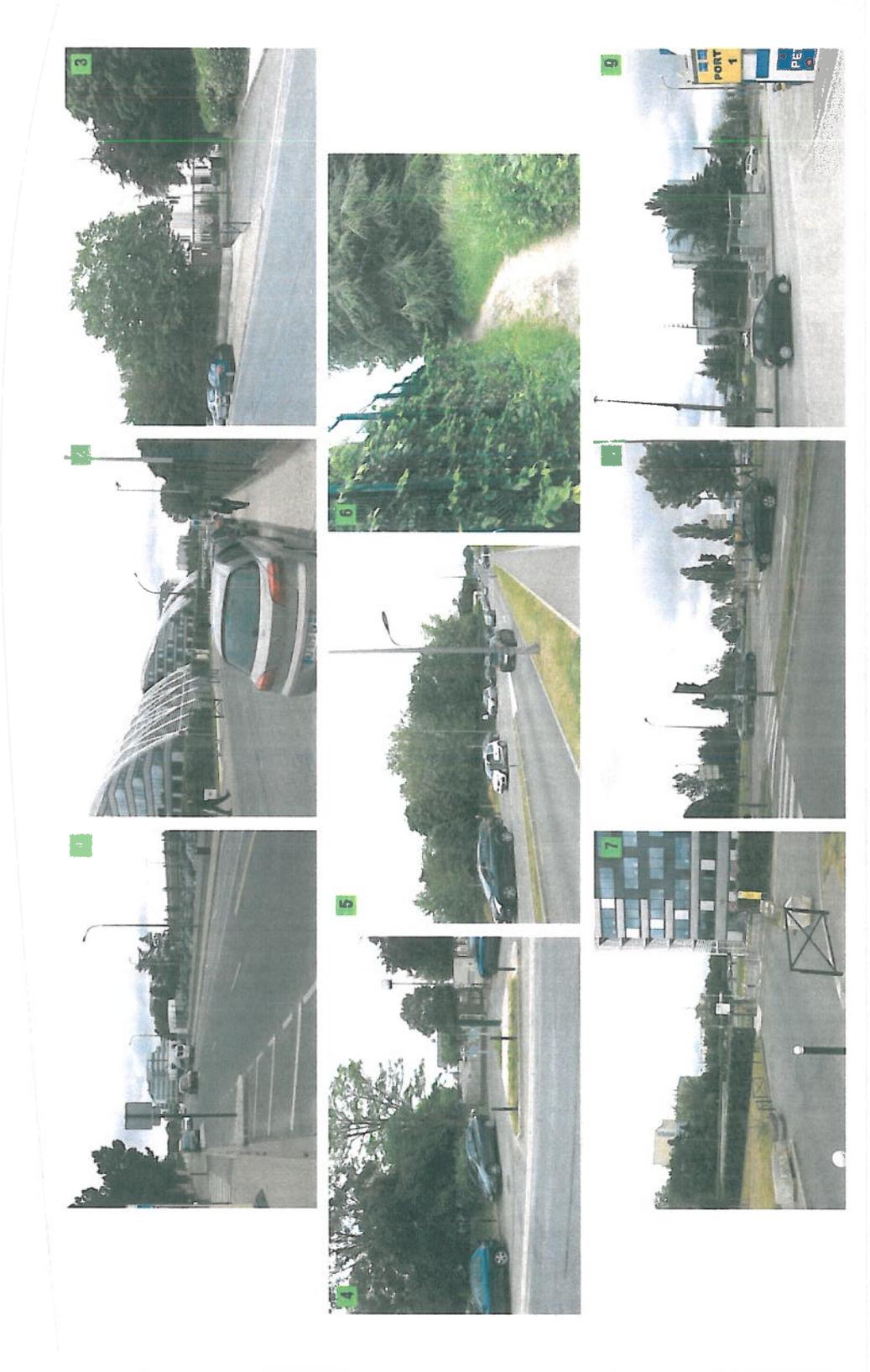
Fond cartographique Scan 25

AR

LOCALISATION DES PRISES DE VUES



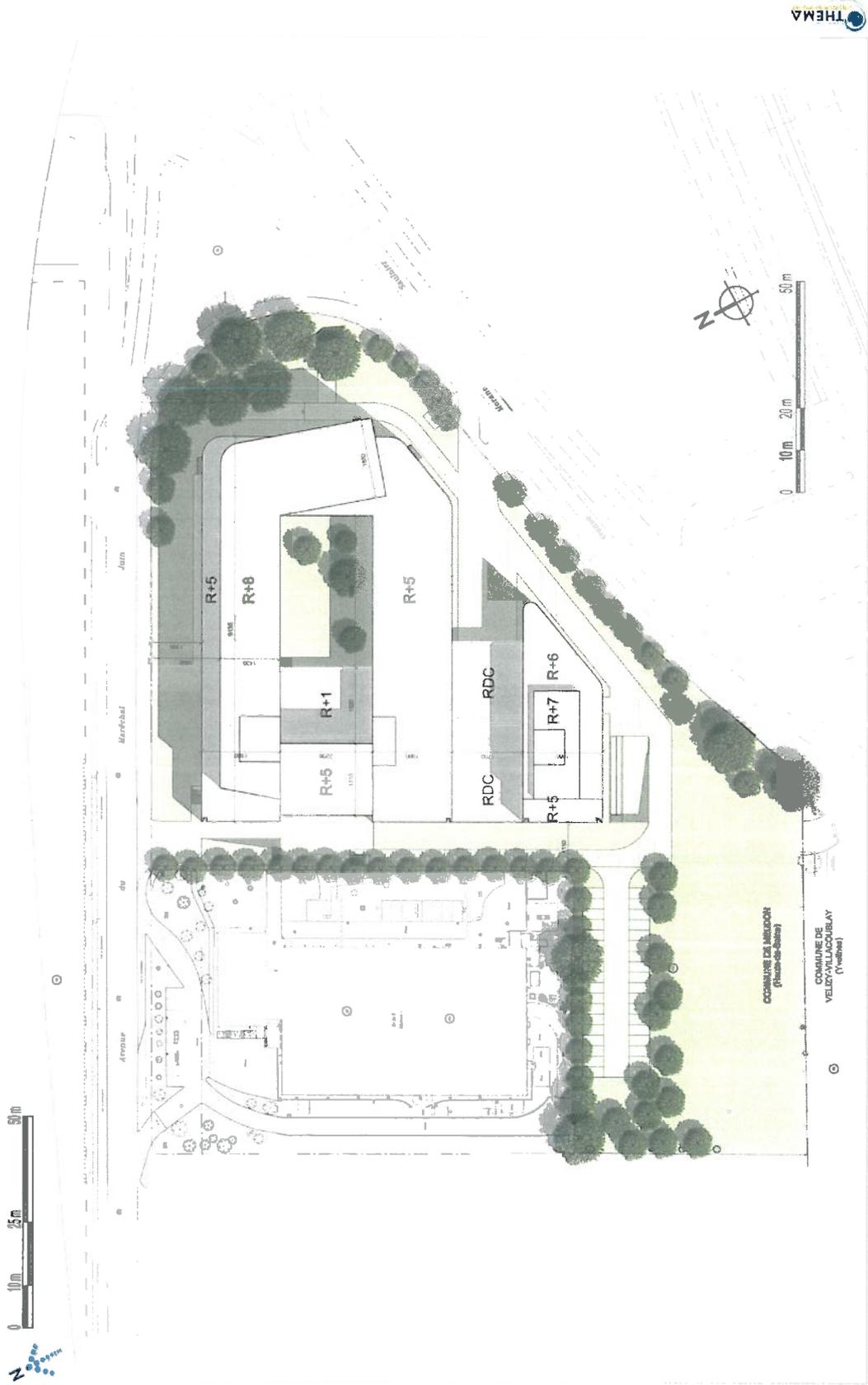
PRISES DE VUES



Source : THEMA Environment

AC

PLAN MASSE DU PROJET



Source Valode & Pestre architectes

AC

AFFECTATIONS DES CONSTRUCTIONS ET TERRAINS AVISINANTS



Fond photographique : Orthophoto

Ac